LE BUGEACOIS

N° 82 4EME TRIMESTRE 2015

LE MOT DE LA REDAC

En cette nouvelle année 2016, la rédac du journal communal vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Toujours désireux de vous apporter une bonne information, nous sommes ouverts à toute suggestion pour améliorer ce journal.

Pour qu'un article soit publié, il est important de savoir qu'il doit être envoyé environ 3 semaines avant la distribution du journal, pour tenir compte du temps de mise en page, et des délais demandés par l'imprimeur et le distributeur (La Poste). La date de distribution visée étant la 1ère semaine de chaque trimestre.

Bonne lecture.

Une fainéante? que non! quand nous dormons elle travaille!

Photo prêtée par M. Stéphane RAIMOND, non libre de droits

Bugeacoises et Bugeacois, amis de notre village, ce journal est le vôtre. N'hésitez pas à nous proposer des articles ou à nous suggérer des rubriques. Si vous êtes motivés, vous pouvez animer une rubrique jeux, mots d'enfants, histoires anciennes (pourquoi pas en patois), nous rapporter des anecdotes, ou parler de votre association. C'est ouvert.
Les projets sont à déposer à la mairie
ou à envoyer à journal@bugeat.fr Merci d'avance.

LE MOT DU MAIRE

Bugeacoises, Bugeacois,

En ce début d'année, je tiens à vous présenter mes vœux les plus sincères pour 2016 : que ce nouvel an soit une année de paix, vœu le plus cher, après les terribles attentats que notre pays a subis en novembre dernier. J'ai une pensée toute particulière pour celles et ceux d'entre vous qui, au cours de l'année écoulée, ont été affectés par la perte d'un être cher.

Le 15 janvier prochain, comme les années précédentes aura lieu la cérémonie des vœux du maire dans le hall du Foyer Rural : je vous invite à venir nombreux à ce moment amical où l'occasion est donnée de faire le bilan de l'année écoulée et de dresser les perspectives de l'année nouvelle.

BONNE ANNÉE 2016.

Pierre FOURNET

SOMMAIRE

Page 2	Le mot du maire
Pages 3 à 6	Résumé des Conseils Municipaux
Page 7	Etat civil
Pages 7 à 8	Les brèves
Pages 9 à 10	Le centre sportif
Pages 10 à 11	Les fouilles du champ du Palais
Pages 12	Office de tourisme
Pages 12 à 13	Les associations
Pages 14 à 15	Le coin détente
Pages 15	Les Festivités
Page 16	Informations pratiques

Comité de rédaction :

Sylvie BENSADOUN, Anita CAVALLI, Michel COURTEIX , Patrick LAVAL, Jean Yves URBAIN

Contact : journal@bugeat.fr

Dir publication : Pierre FOURNET, maire

Tirage à 450 exemplaires

Il est possible de s'abonner au journal auprès de la mairie. La mairie le fait envoyer par La Poste au domicile de l'abonné. Le coût de l'abonnement annuel est de 3 euros.

Le journal est également téléchargeable par internet sur le site de la commune www.bugeat.fr

Conseil Municipal du 25 septembre 2015 (PV résumé)

Le texte suivant est un résumé. Le procès verbal complet est disponible sous format papier en mairie, ou via le site internet de la commune

PRESENTS : FOURNET Pierre, CAVALLI Anita, ORLIANGES Jacques, BOURG Brigitte, LAIR Jean Philippe, GIOUX Sylvain, COURTEIX Michel, NAUCHE Yvette, LESTANG Joël, MAURY Patricia, LAVAL Patrick
REPRESENTES : MEUNIER Colette a donné procuration à CAVALLI Anita *ABSENTS* : BENSADOUN Sylvie
EXCUSES : URBAIN Jean-Yves, BOINET Patricia *SECRETAIRE DE SEANCE* : MAURY Patricia

INTERCOMMUNALITE : DIVERS PROCESSUS

Il est fait présentation des divers processus d'intercommunalité.

RESEAU EAUX PLUVIALES RD 18 EN TRAVERSE (RUE DU PONT DES ROCHERS)

Ce projet impactant sur le domaine routier départemental (RD 18), les travaux liés au réseau EAUX PLUVIALES peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental au titre des RD en traverse.
Ce projet de création du réseau eaux pluviales s'élève à 35601,12 € HT soit 42721,34 € TTC.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet
- de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des réseaux eaux pluviales des RD en traverse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le projet : création du réseau eaux pluviales RD n° 18 en traverse pour un montant de 35601,12 € HT soit 42721,34 € TTC
- demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre des réseaux eaux pluviales des RD en traverse.

Le financement est arrêté comme suit :

Aide départementale (30 %)	10680,33 €
Fonds libres ou emprunt	24920,79 €
Total	35601,12 €

COUPE DE BOIS EXERCICE 2016

Suite à la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2016 des coupes prévues à l'aménagement et désignées ci parès : (coupes réglées) parcelles n°5, 11,60 ha, coupe jardinage pour vente
- choisit leur destination : vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues, le Conseil Municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

SOLDE DOTATION VOIRIE 2014/2019 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT DE LA VC DE LA DECHETTERIE + VU N° 27 (Avenue de la Gare)

Rappel est fait de l'évolution des dispositions concernant la dotation voirie communale attribuée par le Conseil Départemental :

✓ Nouvelle dotation voirie du Conseil Départemental pour les 6 années (2014/2019), **soit la somme de 15 521.00 €.** Possibilité de mobiliser annuellement entre 20 et 30% de cette dotation sans pouvoir dépasser 50% de la dotation globale sur 3 ans**.** Le taux de subvention restait inchangé à la précédente dotation et restait de 40% sur le coût HT des travaux.

✓ Mise en place d'un plan de soutien au BTP et à l'emploi 2015. Ce dispositif se présente, pour les travaux de voirie, sous forme d'une aide exceptionnelle allouée uniquement pour l'année 2015, d'un montant représentant 1/6ème de la nouvelle dotation soit la somme de **2 586.83 €**

✓ Nouveau dispositif « Voirie des communes » qui entrera en vigueur en janvier 2016 : Suppression de la dotation 2014/2019 remplacée par une subvention annuelle au taux de 40% plafonnée selon assiette éligible basée sur le linéaire de voirie communale.

Avant la mise en place de ce nouveau dispositif, le Conseil Départemental laisse la possibilité aux collectivités ne l'ayant pas atteint, de mobiliser les 50% maximum de la dotation 2014/2019 avant le 10/11/2015.

La commune de BUGEAT ayant mobilisé uniquement 30% de sa dotation 2014/2019 et son plan de soutien, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet VOIRIE suivant :

RENFORCEMENT VC de la Déchetterie + V.U. N° 27 (Avenue de la Gare)
coût total: 7854.81 € HT soit 9425.77 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :
- d'approuver ce projet
- de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL selon les modalités de financement suivantes :
Montant travaux : 7 854.81 € X 40 % (Taux subvention) = 3 141.92 € maxi de subvention

Modalités financement :
20 % de la dotation globale
3 104.20 € de subvention

Après délibération, le conseil municipal :
- approuve le projet VOIRIE « **RENFORCEMENT VC de la Déchetterie + V.U. N° 27 (Avenue de la Gare) pour un montant de 7 854.81 € HT soit 9 425.77 € TTC**
- demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention représentant **20%** de la dotation voirie 2014/2019 afin de mobiliser 50% de cette dotation,

Le financement est arrêté comme suit :

Aide Départementale : ▪ **20% de la dotation globale**	**3 104.20 €**
Fonds libres et/ou emprunt	**4 750.61 €**
TOTAL	**7 854.81 €**

Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Vu l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu' « *afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres. » ;*
Considérant le projet de rapport transmis pour avis par le Président de la Communauté de Communes par un courrier en date du 16 septembre 2015 ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
- donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce rapport ;
- suggère que l'on formalise la mutualisation préexistante concernant les achats groupés, particulièrement, pour ce qui concerne les fournitures scolaires (quatre écoles) et les fournitures de bureau pour les mairies.

CONVENTION DES CHARGES DE LA MISE A DISPOSITION DU BATIMENT COMMUNAL SITUE 25 RUE DE LA REPUBLIQUE

Vu la convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment communal situé 25, rue de la République 19170 Bugeat, signée entre la Commune de Bugeat et la Communauté de Communes
Bugeat-Sornac le 13 décembre 2012 pour une durée illimitée ;
Considérant le projet de convention concernant la répartition des charges relatives aux dépenses d'électricité et de chauffage de ce bâtiment entre la Commune de Bugeat et la Communauté de Communes ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer cette convention.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BUGEAT-SORNAC MILLEVACHES AU CŒUR AU SYNDICAT MIXTE « PAYS HAUTE-CORREZE VENTADOUR »

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-45, L.5212-2, L.5214-27 et L.5711-1,
VU la délibération de la communauté de communes de BUGEAT-SORNAC MILLEVACHES AU COEUR en date du 11 septembre 2015 décidant de la création d'un syndicat mixte dénommé syndicat mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour,
CONSIDERANT QUE l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux de ses communes membres ;
QUE l'accord des conseils municipaux des communes membres de chaque communauté de communes concernée doit être exprimé dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou, la moitié au moins

des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population de celles-ci, et, nécessairement, l'accord des conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;
QUE les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de trois mois pour donner leur accord sur l'adhésion de leur communauté de communes au syndicat mixte, et que, à défaut de délibération, leur avis est réputé favorable ;
QUE le représentant de l'État dans le département, sur la base des délibérations transmises, doit consulter la commission départementale de la coopération intercommunale pour tout projet de création d'un syndicat mixte.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
- autorise l'adhésion de la communauté de communes de BUGEAT-SORNAC MILLEVACHES AU COEUR au syndicat mixte à la carte « Pays Haute-Corrèze Ventadour ».

ACQUISITION MATERIEL

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une tronçonneuse auprès de la Société USSEL MOTOCULTURE pour un montant de 536,96 €uros HT soit 644,35 €uros TTC

QUESTIONS DIVERSES

* Bâtiment dit annexe : le propriétaire ne respecte pas les directives de l'expert.
* Prise d'eau dans le Vézère : Une consultation de laboratoires va avoir lieu pour l'analyse de l'eau
* Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande du journal « La montagne » de s'abonner à la réception automatique payante des nouvelles sur le site internet de la commune
* La perception de MEYMAC sera fermée au 01 janvier 2016
* La perception de BUGEAT est surclassée
* Un accord de principe est donné par la Poste pour installer le panneau d'affichage électronique devant la Poste, en conservant leur enseigne sur le mât support du panneau.
* Il serait souhaitable que les pistes de BUGEAT soient entretenues
* Un projet de circuit plus complet autour de Bugeat va être étudié, avec aménagement si nécessaire (passerelle, cheminement en bois pour éviter la boue, bancs…)

Conseil Municipal du 2 décembre 2015 (compte rendu)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Deux réunions ont eu lieu à Chavanac et à la mairie de Bugeat ouvertes à tous les conseillers pour information sur 2 projets :
- Le projet du préfet pour la haute Corrèze reposant sur un regroupement de 5 intercommunalités, ce qui représenterait 80 communes et près de 33 000 habitants avec Ussel comme centre principal.
- Le projet portant sur le regroupement de communes rurales porté par différents maires des environs de Bugeat, lequel prévoit un regroupement plus restreint de communes réduit à 5000 habitants (cas particulier applicable aux communes rurales de montagne)

Un rappel historique de la formation de communauté de communes puis un parallèle entre les compétences des communautés de communes Vézère Monédières et Bugeat Sornac est fait.
Les conseillers se sont exprimés donnant leur avis sur les avantages et les inconvénients pour les deux propositions.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à bulletin secret décide à la majorité de 11 voix sur 15 exprimées, de donner un avis favorable à la fusion des communautés de communes de Bugeat Sornac Millevaches au Cœur, d'Ussel Meymac Haute Corrèze, du Pays d'Eygurande des Gorges de la Haute Dordogne et Val du Plateau Bortois.

REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La démission du maire de Toy-Viam oblige à revoir la répartition des sièges à la Communauté de Communes Bugeat Sornac.
Deux procédures sont prévues pour le calcul de la répartition : la procédure de droit commun et celle reposant sur un accord local. Il est retenu la solution de droit commun.

EXTENSION ET RENFORCEMENT DE LA CANALISATION AEP A CHAMPSEIX

La personne du Conseil Municipal directement intéressée par cette affaire se retire.

Le Conseil Municipal adopte le projet concernant l'alimentation en eau potable de la stabulation mais ne prendra en charge que le changement de la canalisation.

UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique afin de pallier à l'absence des employés et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion et à faire appel à ce service en tant que de besoin.

INDEMNITE DES AGENTS

Le Maire donne lecture de la délibération de 2014 fixant les indemnités et primes aux agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de la revalorisation de ces primes.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires au Receveur Municipal.

TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe le tarif de la cantine scolaire à 2,50 €uros par repas pour toute personne, les autres tarifs restent inchangés.

DONS ET LEGS

Le Conseil Municipal décide de confier au Maire la délégation afin d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

ACQUISITION MATERIEL

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une auto laveuse auprès de l'EHPAD pour un montant de 500 €uros

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal prend une décision modificative afin d'amortir le tri à l'arc du Bois de Chaleix.

PRISE D'EAU SUR LA RIVIERE VEZERE

Considérant que la situation administrative de la prise d'eau sur la rivière Vézère, au lieu-dit « Pont d'Orlianges » pour alimenter la station de traitement d'eau potable de notre ville, doit être mise en conformité avec les articles sus-visés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- constate le caractère indispensable d'une étude qui aurait pour objet, d'une part, la détermination d'un débit minimal en aval de la prise d'eau, garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux et, d'autre part, d'établir un bilan de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage ;
- décide de faire réaliser cette étude dans les meilleurs délais pour régulariser au plus tôt la situation administrative de cette prise d'eau qui constitue un élément indispensable à l'alimentation de notre commune en eau potable ;
- prévoit le financement de cette étude, pour un montant maximal de 25 000 € TTC, dans le cadre du budget « service des eaux », à partir de crédits d'investissements disponibles et de subventions ;
- sollicite les aides du Conseil départemental, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région ;
- donne mandat au Conseil départemental pour solliciter, pour le compte de la commune, l'attribution des aides financières auprès des autres intervenants

QUESTIONS DIVERSES

* Le Tour de France passera par Bugeat le 06 juillet 2016 (caravane 11 h 30 et course 13 h)
* Maison Mimoun : le Conseil Municipal autorise la pose d'une plaque par la propriétaire
* Le Maire signera la déclaration de soutien aux activités sociales du CCAS
* Le Maire fait part d'un courrier de Corrèze Habitat concernant la rénovation et la démolition de certains bâtiments HLM.
* Le train vapeur sera à Bugeat le 05 juin 2016, il est demandé une animation comme pour 2015
* Le Conseil Municipal n'envisage pas le déclassement d'un chemin se trouvant au moulin de Barthou

ETAT CIVIL

Mariage :

- Le 29 Août 2015 à UZERCHE de Fabien MAURY et Lise LEMAL, (Fabien est le fils de Patricia MAURY , conseillère municipale).

Naissances :

- Le 29 août 2015 de Mahé, fils de Laurent et Emmanuelle GAYE, petit-fils de Geneviève GAYE domiciliée place du champ de foire à Bugeat.

Décès :

- Le 13 septembre de Mr Jean-Paul CHAZALMARTIN, à l'âge de 59 ans, inhumé à Bugeat d'où il était natif. Il demeurait à Noisy- le-Roi et passait ses vacances à Bugeat où il avait acquis récemment la maison des Bruyères.
- Le 20 septembre à Ussel d'Alain AUDEBERT domicilié rue du Courcelage, à l'âge de 66 ans : il avait été ouvrier mécanicien au garage Cheype.
- Le 22 septembre à Bugeat de Georgette BOURG, née Gioux, à l'âge de 93 ans. Native de Meymac, Georgette de par son mariage avec Jean Bourg longtemps adjoint au maire, s'est fixée à Bugeat exerçant le métier de commerçante à la charcuterie. Elle avait eu la très grande douleur de perdre son fils Jean-Marie en 1962 ; elle est décédée à l'EHPAD où elle résidait depuis plus d'un an.
- Le 6 octobre de Jean Louis GUELLAUD à l'âge de 67 ans domicilié rue des Fleurs de la Saint Jean : il exerçait le métier de peintre décorateur.
- Le 12 Novembre à Brive d'Odette CHERRIERE née Mazaud, native de Bugeat où elle a été inhumée, bourg auquel elle était très attachée, ainsi qu'à sa famille : elle avait été durant sa jeunesse responsable du patronage qu'elle avait créé et de la J.A.C.
- Le 7 décembre de Maurice LESTRADE, âgé de 82 ans, domicilié rue du Courcelage. Natif de Bugeat où il a passé toute sa vie, il était « une figure » de notre commune. Homme de contact de par sa profession de négociant en boissons à la suite de son père. Il connaissait toutes les familles de cette région à laquelle il était viscéralement attaché.

Volontiers blagueur, parfois provocateur, il jouissait d'une grande popularité, ayant été membre actif du club de foot l'USB durant de longues années. Il était aussi un grand-père très à l'écoute. Son décès brutal a stupéfait la population.

LES BREVES

Le nouveau tracteur est en fonction

Adapté à des tâches multifonctions, il permettra aux employés communaux d'effectuer des travaux variés

Les Lauréats

En début et en fin d'été beaucoup d'élèves ont été diplômés. Toutes et tous sont à féliciter. Il nous serait agréable de mettre la liste de tous ces lauréats dans le journal. Mais malheureusement nous n'en avons pas la liste exhaustive, et plutôt que d'en oublier, il a été préféré par le passé de ne mettre aucun nom plutôt que d'être injuste.

Cependant, toutes les personnes qui seront désireuses de faire connaître la réussite de leur enfant peuvent le communiquer au journal ou à la mairie, et ce sera avec plaisir que nous publierons cette information.

La loira …

A la demande de la rédaction, Stéphane RAIMOND nous parle de sa passion pour les loutres, et de ses actions pour la protéger et la faire connaître *(merci de ne pas utiliser les photos sans permission de M. RAIMOND)*

Notre plateau de Millevaches recèle des trésors faunistiques que bien des régions nous envient… La Loutre, est de ces espèces remarquables et emblématiques des milieux préservés . Bien que dotée d'un dynamisme sans pareil, elle est aussi connue sous le nom de « loira » en occitan , « la fainéante » et ce du fait de son activité bien souvent nocturne et du temps qu'elle passe à entretenir sa somptueuse fourrure .

La belle n'a jamais disparu de notre région, bien au contraire « notre loutre a contribué au retour de l'espèce dans d'autres départements…

Par le passé pisciculteur, j'ai d'abord appris à la connaître à mes dépends, pour ensuite en être passionné. En effet, face aux capacités et à la bonne bouille de cette belle fée aquatique comment ne pas en tomber amoureux ?! Mon métier est aujourd'hui de protéger la loutre en trouvant, entre autres, des solutions de protection contre sa prédation dans les pisciculture de France..

Au delà de cela je suis photographe, et quel plaisir de croiser fréquemment son doux regard dans mon objectif ! Je partage ces incomparables moments avec des photographes et naturalistes Français , Belges ou bien encore Suisses qui connaissent maintenant notre si beau lieu de vie qu'est le Plateau de Millevaches…

Notre ambassadrice est également notre alliée, en effet elle est gourmande des écrevisses américaines, fléau dévastateur de nos jolis cours d'eau… Il faut le dire l'écrevisse américaine est consommatrice des œufs et alevins de nos truites fario à la jolie robe noire…

C'est pourquoi, en hommage à celle qui se veut l'emblème de notre cadre de vie, a été créé chez moi, chez nous à Bugeat, le premier havre de paix pour la loutre d'Europe du Limousin. Elle y trouve ici refuge et tranquillité et me récompense par la beauté de sa présence ainsi que de ses loutrons (petits de la loutre) .
Je vous invite a en découvrir un peu plus en parcourant mon site internet : http://www.objectif-loutres.com

Nouvelles de l'école

Dans le cadre de la **journée de la Laïcité**, petits et grands de l'école primaire, du CP au CM2 se sont rendus le mercredi 9 décembre à la mairie où ils ont été reçus dans la salle de délibération du Conseil municipal par Monsieur Fournet, Maire de Bugeat et Mme Cavalli, 1ière adjointe.
Ces derniers ont répondu aux nombreuses questions préparées par les élèves, questions relatives au rôle du Maire, au Conseil municipal, aux différentes fonctions dans la commune, aux élections...
La rencontre s'est achevée par la visite des locaux.
Les enfants et l'équipe enseignante remercient Monsieur le Maire et sa 1ère adjointe d'une part, pour l'accueil qui leur a été réservé et d'autre part, pour leurs nombreuses explications.
Les élèves de maternelle, quant à eux, ont également participé à cette journée avec un jeu de portraits où ils ont identifié leurs différences et leurs ressemblances dans le but d'accepter l'Autre tel qu'il est.

CENTRE SPORTIF Espace 1000 sources

L'équipe de l'Espace 1000 sources, centre sportif A. Mimoun, a accueilli son nouveau directeur le 1er septembre dernier. M. Philippe Feytis, originaire de La Rochelle, a travaillé pendant plus de 15 ans dans le milieu sportif et plus spécifiquement du nautisme, assurant l'encadrement et la gestion de bases de voile en France comme dans différents pays européens. Passionné par le sport et l'animation, il a choisi aujourd'hui de venir poser ses valises en Corrèze dans le but de développer l'activité du centre pour qu'il reste une référence, tant dans le milieu du sport qu'à l'échelle départementale, régionale et nationale.
Il s'agit en fait pour lui de continuer l'excellent travail réalisé par son prédécesseur M. J. Bouhours, qui avait su redresser la barre et permettre à l'EMS de s'ouvrir à tous les publics en conservant une excellente image auprès de ses partenaires au plus haut niveau.

Si les infrastructures sont la propriété du Conseil départemental, le centre fonctionne sous un statut d'EPIC (Établissement Public à vocation Industrielle et Commerciale). Dirigé par un conseil d'administration de 15 membres réunissant des élus communaux (Maire de Bugeat, conseillers départementaux, représentants du monde sportif), il est présidé depuis mars 2015 par M. Christophe Petit, 3ème vice-président du Conseil départemental et conseiller départemental du canton "Plateau de Millevaches".
Le fonctionnement du site oscille donc entre contrats privés et comptabilité publique, l'ensemble du personnel relève toutefois du droit privé. Fort heureusement, le Conseil départemental de Corrèze apporte un soutien financier et logistique notable qui garantit la pérennité du site. Les défis à relever restent cependant très nombreux dans un contexte économique difficile et fort concurrentiel.

Les axes de développement envisagés visent à mettre en valeur les atouts naturels de Bugeat et de ses alentours. Dans un premier temps, il s'agit de proposer des séjours de type "classes vertes", le cadre et les activités possibles s'y prêtant à merveille. L'objectif est là encore

de mettre en valeur le patrimoine du village, son histoire, ses activités et ses acteurs. Ainsi, un rallye "Découverte de Bugeat", créé en collaboration avec l'office de tourisme et la commune, permettra aux groupes de découvrir les trésors du village, tout en s'amusant.

De même, l'EMS propose des activités de loisirs et sportives en partenariat avec des acteurs locaux : pisciculture de Bugeat, centre équestre "Le petit Canada", Profession sport, Station Sports Nature de Treignac, associations, etc. Le but majeur étant de travailler à un développement profitable à tous.

Dans cette optique, l'EMS envisage également de se tourner vers le public de l'entreprise et des collectivités. Doté d'une capacité d'accueil de 200 lits, d'une restauration de qualité allant du repas self au menu sportif en passant par le dîner gastronomique, le centre dispose de tous les atouts pour accueillir assemblées générales, présentations de produits ou congrès nationaux. Le fait de disposer également de 8 salles de formation, dont une salle de visioconférence équipée pouvant accueillir 130 personnes, est une garantie de succès pour tout organisateur de manifestation qui appréciera également les infrastructures sportives exceptionnelles et l'espace détente.

L'EMS doit en outre permettre aux associations locales de se développer et de faire vivre le territoire. Cet aspect rentre tout à fait dans la mission de service public qui lui incombe de par son statut. Le centre accueille donc plusieurs sections sportives et associatives locales: gymnastique volontaire, danse, boxe, atelier équilibre, etc. Depuis fin septembre, une section judo et self-défense est venue s'ajouter à la liste, grâce au soutien du

comité départemental de judo et de l'Union Judo Brive Corrèze Limousin. Un dojo permanent a été ouvert à l'EMS et accueille une fois par semaine 1 cours pour les

4-6 ans, un cours pour les 7-14 ans et un cours de self-défense ouvert à tous à partir de 14 ans. La section rassemble aujourd'hui une bonne trentaine d'adhérents et ne demande qu'à se développer!

L'EMS a donc vocation à accueillir de très nombreuses activités et doit jouer un rôle majeur dans le développement touristique du territoire. Son expertise dans le domaine de l'accueil, ses compétences en termes de restauration et de gestion de grands événements en font un partenaire incontournable du monde sportif et touristique.

Dans la perspective de la grande région, l'EMS doit ainsi devenir une vitrine qui saura mettre en valeur les particularités et les atouts locaux, favorisant ainsi un développement profitable à tous.

CHAMP DU PALAIS, bilan des fouilles (près du pont des rochers à Bugeat)

Pour la deuxième année consécutive, le site du Champ-du-Palais a fait l'objet de nouvelles recherches archéologiques programmées.

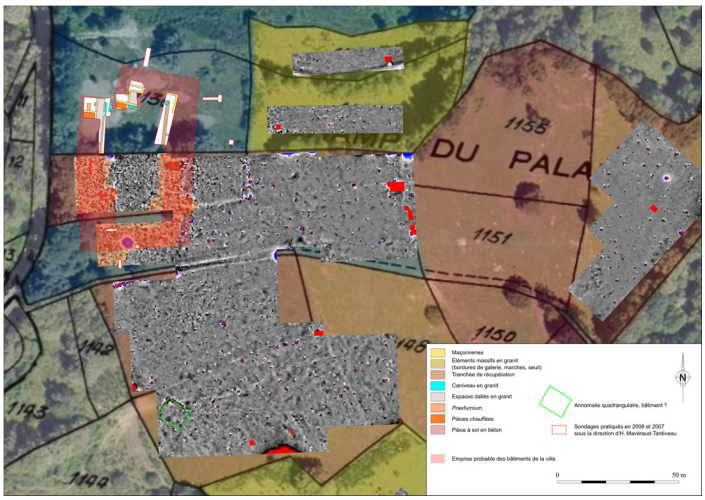

Le site est connu depuis la fin du XIXe siècle mais il faudra attendre le début des années 1960 pour que les premiers sondages soient effectués en bordure nord-ouest du plateau du Champ du Palais. Ces premiers sondages seront repris et étendus en 2006 et 2007 sous la direction d'Hélène Mavéraud. Les éléments mis au jour correspondent à un ensemble bâti constitué de plusieurs pièces chauffées par le sol (hypocauste), d'une galerie dallée qui devait initialement être bordée par une série de colonnes en granite et d'une cour de service dans laquelle se situait le foyer alimentant en air chaud une des salles chauffées. Ces pièces forment deux ailes de bâtiment bordant une cour à l'ouest et au nord. Une troisième aile devait venir fermer cette cour à l'est comme le laisse supposer la découverte d'une seconde galerie en L. Tous ces bâtiments étaient bordés par des caniveaux en granite. Les maçonneries mises au jour se poursuivaient en direction du sud, en dehors de l'emprise de la parcelle appartenant à la mairie. De petits sondages avaient donc été effectués dans une parcelle située plus au sud et les éléments mis au jour semblaient indiquer une occupation moins dense dans ce secteur. À l'issue de ces opérations, on envisageait donc le développement de la villa selon un plan en U ouvert au sud en direction du plateau.

En 2013, un projet collectif de recherche (PCR) a été mis en place en collaboration avec le service régional de l'archéologie du Limousin, l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et des archéologues de l'Inrap et du bureau d'études Éveha. Le but de ce PCR est d'étudier l'occupation du sol durant l'Antiquité sur le secteur de la moyenne montagne Corrèzienne qui correspond plus ou moins au Plateau de Millevaches. C'est donc dans ce cadre que les recherches ont repris sur le site du Champ du Palais.

La première question à laquelle nous avons cherché à répondre concerne le développement des bâtiments de la villa et l'occupation du plateau. Pour ce faire, durant l'été 2014, une méthode non destructrice a été mise en place avec une équipe de l'Université de La Rochelle. Il s'agit de prospections dites géophysiques et notamment géomagnétiques qui consistent à détecter par le biais d'un courant magnétique des éléments qui

peuvent être enfouis dans le sol. Ces prospections nous ont fourni une cartographie du sous-sol et les éléments bâtis (pierres, tuiles) sont alors discernables car ils réagissent différemment de la terre qui les entoure. Cette carte a permis de distinguer très clairement le développement des ailes ouest et est de la villa au sud de la parcelle fouillée précédemment et on distingue également une quatrième aile de bâtiment qui pourrait venir fermer la cour au sud. En revanche, le reste du plateau semble dépourvu de construction à l'exception d'une petite anomalie quadrangulaire située au sud-ouest du plateau. On peut donc d'ores et déjà envisager un plan relativement ramassé de la villa autour d'une grande cour rectangulaire. La plupart des villas connues sur le Plateau de Millevaches sont constituées de plusieurs bâtiments dispersés au sein d'un domaine. Certains de ces bâtiments servent d'habitation au propriétaire du domaine et les activités agricoles, artisanales ou le logement des personnes travaillant dans le domaine sont répartis dans des bâtiments annexes. Au Champ du Palais, les bâtiments couvrent une surface de près de 3000 m² et on peut alors envisager que toutes ces activités soient regroupées au sein d'un même ensemble bâti.

Cet été, du 13 au 24 juillet, une nouvelle opération de fouille programmée a été entreprise à l'emplacement de l'anomalie détectée l'année précédente au sud-ouest du plateau. L'équipe de fouille était constituée d'une dizaine de bénévoles pour la plupart étudiants à l'Université de Clermont-Ferrand sous la direction d'Aurélien Sartou (archéologue du bureau d'études Éveha). La surface décapée est relativement restreinte (80 m²) mais elle a permis de mettre au jour une série de structures excavées dont l'analyse est encore en cours. Il semble notamment que l'anomalie quadrangulaire corresponde à une sorte de fossé tournant à angle droit qui aurait servi de dépotoir autour du IIIe siècle de notre ère. Le mobilier recueilli est constitué de très nombreux fragments de vases en céramique dont l'étude est en cours et de fragments de tuiles associés à de nombreux clous. On pourrait éventuellement envisager la présence d'un bâtiment avec une toiture en tuiles à proximité. Ce sont ces éléments en terre cuite qui ont réagi aux prospections géomagnétiques en 2014.

L'étude en cours devrait permettre de définir les relations qui pouvaient exister entre ces structures et les bâtiments de la villa située environ 200 m au nord.

D'autres opérations de sondages seront éventuellement envisagées dans les années à venir afin de caractériser notamment la fonction des différents espaces de la villa. En effet on ignore encore quelles pouvaient être les activités en lien avec ces grands établissements qui sont relativement abondants dans la moyenne montagne Corrézienne (en moyenne un site de taille importante tous les 3 ou 4 km).

<u>Légende des illustrations :</u>
Fig 01 : plan des vestiges de la villa du Champ du Palais et cartographie des anomalies magnétiques suite aux prospections géomagnétiques (© Éveha, ULR Valor).
Fig 02 : vue générale du sondage effectué en 2015. (Cliché A. Sartou © Éveha)

MEDICAL

Mme CASTRO Pascale, psychologue clinicienne, psychothérapeute adultes et enfants, ouvre une consultation dans son cabinet au 22 rue de la barrière 19170 BUGEAT.

- Psychothérapie analytique
- Hypnothérapie et EMDR

Contact : 06 98 31 47 46 Mail : pcastrobelloc@gmail.com

OFFICE DE TOURISME

Fréquentation estivale

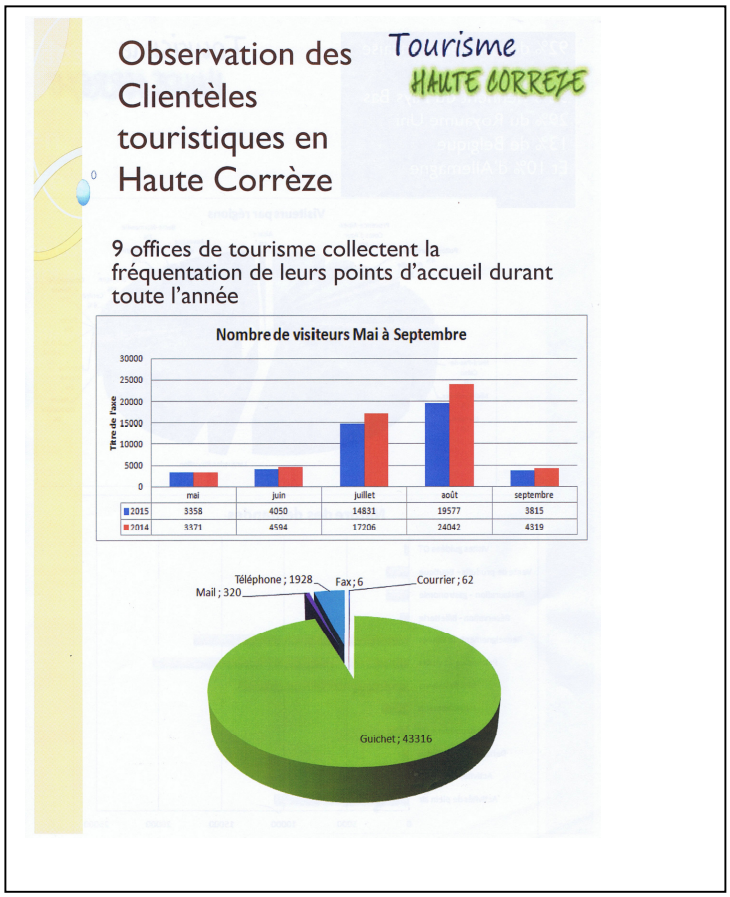

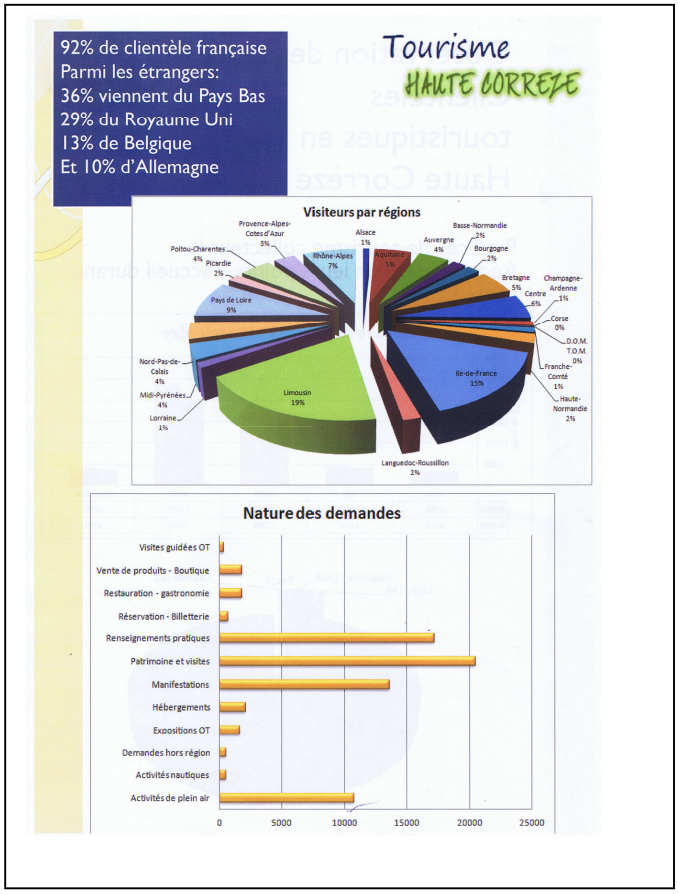

JUMELAGE

Lors de la première réunion qui s'est tenue en novembre, une équipe a été constituée pour piloter ce projet. Un vote a été organisé lors du marché de pays fin novembre pour que les habitants du pays de Bugeat donnent leur préférence pour une région d'Espagne, puisque c'est ce pays qui a été choisi dans les réponses au questionnaire initial. C'est l'Andalousie qui a été plébiscitée, par 91 voix parmi 149 votes. A nous Séville, Grenade, Cordoue, Malaga et Cadix !Olé !

D'autres réunions sont planifiées pour faire avancer le projet, notamment pour trouver un village de cette région avec lequel envisager des échanges culturels pour l'essentiel.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

BUGEAT TREIGNAC ATHLETISME

http://www.bugeat-treignac-athle.org/

Bugeat Treignac Athlé rappelle que le club organise samedi 23 avril 2016 le 7ème Millevaches Monédières Raidlight Trail. 9 km, 21 km et 45 depuis Treignac ou Pradines en passant par le massif des Monédières. Les randonneurs pourront participer à la rando casse-croute de Pérols à Bugeat tandis que seront rajoutés un canicross et une marche nordique. Un repas et une soirée clôtureront la manifestation. Merci à toutes et tous de faire connaître cette manifestation qui contribue à faire la promotion de notre village et de notre pays.

LES AMIS DU PAYS DE BUGEAT *Soirée de la Toussaint à Bugeat le 30 octobre 2015. Le bal des casse-cailloux.*

Depuis 12 ans, les Amis du Pays de Bugeat proposent une soirée de la Toussaint animée par des conteurs. Contes traditionnels, contes limousins, contes occitans, contes du nouveau monde, contes modernes…fruits de la vie et de l'imagination des hommes.

Ce samedi 30 octobre 2015, au Foyer Rural de Bugeat, la Compagnie Le Chat Perplexe d'Aubusson nous a conté l'histoire des immigrés italiens chassés par le fascisme et venus « cogner le granite », tailler des pierres en Limousin. Hé oui, alors que les « maçons de la Creuse » achevaient leur migration vers Paris et Lyon, des « ritals » traversaient les montagnes pour un travail de forçat au fond des bois creusois.

Jean Métégnier a ainsi interprété « Le bal des casse-cailloux », au cours d'un véritable « concert à histoires franco-italiennes » où se mêlaient de façon subtile et chaleureuse jeu d'acteur, chansons, musiques (accordéon, guitare, tambourin, mandoline, bandjoline*), animation de figurines et sollicitation goguenarde du public.

Il nous a fait partager l'expérience universelle des pauvres gens épris de liberté, jetés sur les routes, exilés et si doués pour recréer partout une vie de labeur, de tendresse et de générosité ; ce fut un bonheur de partager l'épopée discrète de ceux qui avaient tout perdu et beaucoup à donner. Il était une fois, dans notre Limousin…

Après le spectacle, un petit moment de convivialité a réuni l'acteur et les spectateurs ; en grignotant quelques châtaignes et en sirotant un jus de pomme, nous avons reparlé du Frioul et de France, du passé et du présent ; nous avons un peu refait le monde en le voulant plus beau, plus solidaire. Oui, une belle soirée, pour danser et pour penser! Rendez-vous en 2016.

* comme vous l'imaginez, il s'agit bien d'un instrument hybride bandjo/mandoline

RENAISSANCE DES VIEILLES PIERRES entre Millevaches et Monédières

Suite au succès de la première édition de l'été 2015, qui a permis de présenter des clichés de qualité, l'association "Renaissance des Vieilles Pierres entre Millevaches et Monédières " renouvelle son **concours de photos**.

Ce concours sera ouvert gratuitement aux amateurs sur le thème "***Clédat au fil des saisons***".

Les participants seront invités à déposer leurs clichés au format A4 (4 clichés maximum par personne) à l'ouverture de la fête des Roses de l'été prochain, le 17 juillet 2016, à Clédat (commune de Grandsaigne).

Les visiteurs voteront pour désigner les trois meilleures photos, à qui des lots seront attribués en fin de journée.

L'association espère la participation de nombreux amateurs qui pourront ainsi partager leurs coups de cœur photographiques avec les visiteurs de la Fête des Roses. Renseignements au 06.17.81.01.66

COMITE DES FETES

Grâce au concours de tous les bénévoles, les festivités de Bugeat furent une réussite en 2015. A l'aube d'une nouvelle année, **nous devons constituer le nouveau Bureau du Comité des fêtes**, et imaginer ensemble ce que seront les moments de fête et de partage qui animeront notre village en 2016.

Si vous souhaitez, vous aussi, participer à la vie de notre commune, même modestement, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, dans la bonne humeur et l'esprit festif qui nous animent. Quelle que soit votre collaboration, elle nous sera précieuse.

Pour en discuter ensemble et préparer l'avenir du Comité des fêtes, nous vous donnons rendez-vous le **samedi 16 janvier** à 14 h à la Mairie, en salle du conseil. Venez nombreux !

Et en attendant de vous rencontrer, nous vous souhaitons, à vous et vos proches, de passer de chaleureuses fêtes de fin d'année !

TELETHON

Les 5 et 6 décembre , malgré les difficultés économiques et une morosité ambiante, suite aux évènements du 13 novembre, les Bugeacois ont confirmé leur générosité pour ce Téléthon 2015. L'équipe de bénévoles avait organisé un important « bric à brac » avec des objets variés et anciens, offerts par des familles de Bugeat.
Nous tenons à les remercier chaleureusement pour ce geste généreux, notamment :

-Josée ITURIA pour ses compositions florales
-Michèle MÉTADIER pour ses tourtous
-Patricia BOINET « Le Millevaches » pour ses crêpes bretonnes
-Anne-Marie FADDA et Michèle TIXIER pour les crêpes sucrées
-Lisette pour ses « fameux » et « incontournables » cakes
-Patricia MAURY pour ses petits gâteaux secs
-Michel BOURG pour son pot-au-feu
-La boulangerie GODET de Bugeat pour ses viennoiseries et ses délicieuses chouquettes.

Tout ce petit monde d'amis et de Bugeacois a permis de récolter la coquette somme de **2 517,20 €**.
Merci à l'équipe du Téléthon pour sa disponibilité et son dévouement. À l'année prochaine à tous.

COIN DETENTE

Solutions des énigmes du journal précédent. (vous pouvez retrouver les énigmes et leurs solutions sur le site internet de la mairie)

Rappel de l'énoncé :
Ça se passe dans un monastère très strict où vivent 40 moines. Ces moines ont pour seule vocation la prière et il ne doivent absolument pas communiquer entre eux, ni par geste, encore moins par la parole. Ils ne peuvent même pas se regarder dans un miroir. Chaque jour tous les moines se réunissent dans une salle pour être informés des nouvelles du jour qu'ils lisent sur un tableau.
Ils apprennent ainsi lors d'une de ces réunions qu'une maladie très dangereuse vient d'arriver chez eux ; elle se caractérise par la présence de petites plaques rouges sur le visage, bien visibles mais non douloureuses. Elle ne provoque pas d'autres symptômes au début. Tous ceux qui se savent malades doivent préparer leur valises et partir pour l'hôpital. Mais vu les symptômes, chaque moine ne peut pas directement savoir si il est malade ! Il doit le déduire ...
A la fin de cette réunion, personne ne quitte le monastère
Le lendemain, à la fin de la réunion, personne ne part.
Le surlendemain, à la fin de la réunion, tous les moines qui sont malades se lèvent et s'en vont.

Combien sont-ils et comment ont-ils su à coup sûr qu'ils étaient malades?

La solution :
- Supposons qu'un seul moine soit malade. Lors de l'annonce du père supérieur, celui-ci constate forcément qu'aucun autre moine n'est malade, mais comme la maladie frappe bel et bien le monastère, c'est que lui même est malade est c'est le seul. Il devrait donc partir après la première annonce du père.
- S'il y a 2 moines malades, chacun des deux moines malades voit qu'un autre est malade. Mais ils ne savent pas si eux mêmes sont malades. Ils attendent donc la fin de la première annonce. Aucun d'eux ne se lève car il ne savent pas s'ils sont malades. Mais à la fin de la réunion, comme aucun d'eux ne s'est levé, ils savent qu'il y a plus qu'un seul malade, car sinon on serait dans le cas précédent et l'unique malade serait parti à la fin de la première réunion. Ils sont donc bien tous les deux malades, et le lendemain, dès l'annonce du père supérieur ils peuvent se lever et partir car ils savent qu'ils sont malades.
- En conclusion, telle qu'est posé l'énoncé (départ des malades le surlendemain), les moines malades sont donc 3. Et le fait qu'ils soient 40 au départ n'est là que pour embrouiller les esprits ...

Les histoires de Guy le potard *(en argot un potard est un aide pharmacien)*

Un monsieur entre à la pharmacie, et demande au potard :
« bonjour, je voudrais un remède pour soulager ma femme , elle a les mains couvertes de verrues plantaires »

Le même monsieur revient quelques temps plus tard :
« le docteur m'a dit de vous demander un médicament pour refaire ma faune intestinale !!

Un homme s'adresse discrètement au potard et lui demande un préservatif noir. Le pharmacien interloqué lui répond qu'il n'en possède pas de cette couleur et lui demande la raison :

- En fait, j'ai promis à ma femme que je porterai le deuil jusqu'au bout!

Une femme bien enveloppée se présente à la pharmacie et achète pour 250 euros de produits amaigrissants. Elle demande au pharmacien :

- Vous pensez que je vais perdre combien avec ça ?

- Ben... à coup sur, 250 euros !

PROGRAMME DES FESTIVITES

N'oubliez pas d'informer l'Office de Tourisme de vos évènements si vous voulez qu'ils figurent ici et sur leur site.

Les programmes des associations n'étant pas encore finalisés au moment de la rédaction de ce journal, il n'est pas possible de publier les animations prévues pour le 1er trimestre 2016.

Se renseigner à l'office de tourisme, ou consulter leur site internet

www.bugeat-sornac.fr

05 55 95 18 68 / 06 42 62 62 72

officedetourismebugeat@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Services

Mairie de Bugeat
ouverture du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 *Point multimedia, photocopies*
Site : http://www.bugeat.fr
Tel : 05.55.95.50.34 Email mairie@bugeat.fr

Office de tourisme *Point multimedia, photocopies*
Septembre à Juin : le lundi de 14h-17h, du mardi au vendredi de 9h-12h00/14h-17h, le samedi de 9h-12h.
Juillet et Août : du lundi au samedi de 9h-12h00/15h30-18h30, dimanche de 10h-12h
http://www.bugeat-sornac.fr/ 05 55 95 18 68 / 06 42 62 62 72
officedetourismebugeat@orange.fr

La Poste
ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le samedi de 9 à 12h Tel : 05 55 95 50 00

Gare SNCF
Les mardis et jeudis de 11h30 à 13h et de 14h à 18h15 sauf jours fériés Tel : 05.55.95.50.31 ou 3635
Horaires également disponibles à l'office de tourisme

Trésor public : 05.55.95.50.39
8h30/12h30 du lundi au vendredi

Conseil Régional du limousin
Site : http://www.regionlimousin.fr/ Tel : 05.55.45.19.00

Conseil Général de la Corrèze
Site : http://www.cg19.fr Tel : 05 55 93 70 00

Communauté de Communes Bugeat-Sornac
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à12h et de 14h à 17h
Site : http://www.millevachesaucoeur.com Tel : 05 55 95 18 29

SIRTOM de Treignac
Tel : 05-19-67-01-02
courriel : sirtom-de-treignac@orange.fr
Horaires d'ouverture du secrétariat
Lundi :9h-12h / 13h30-17h30 - Mardi : 9h-12h - Mercredi : Fermé - Jeudi :9h-12h - Vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Horaires d'ouverture dechéterie de BUGEAT 05.55.95.50.34
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h, Vendredi de 9h à 12h et 14h à18h
Samedi matin de 9h à 12h

3 Points d'apport volontaire pour le tri sélectif
rue de la Ganette, rue de Millevaches, près de l'école

CRÉDIT AGRICOLE **:** 05.55.46.19.80
Mardi, mercredi, vendredi 8h30-12h / 13h30-18h
Jeudi 8h30-12h / 15h-18h Samedi 9h-12h30

Foires :
2ème et 4ème jeudis du mois

Santé et social

MEDECINS:
Docteur BUCHON **: 05.55.95.55.09**
Docteur NOUAILLES **: 05.55.95.52.78**

VÉTÉRINAIRE :
Docteur DIRSON **: 05.55.95.50.50**

MAISON DE RETRAITE : 05.55.95.52.65

PHARMACIE : Monsieur GAYOU : **05.55.95.50.14**

INFIRMIERES MSA : 05.55.95.50.07 (Mutualité Sociale Agricole) 25 rue de la République(maison de santé)

Permanence lundi au vendredi de 15h30 à 16h30 sauf fériés

CHIRURGIEN DENTISTE :
Madame BASSET: **05.55.95.41.42**

KINÉSITHÉRAPEUTE : Monsieur BOINET : **05.55.95.45.21**

SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL : Madame CLEMENT
05.55.95.54.81 à BUGEAT le mardi de 9H30 à 11H
Rue de l'étang des saules
05.55.95.26.70 à MEYMAC

PORTAGE DES REPAS À DOMICILE : 05.55.95.67.40

INSTANCE de COORDINATION de l'AUTONOMIE
Rue de l'étang des saules
Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h30
Visites à domicile lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 17h
05 55 72 36 58 fax 05 55 46 11 97
Email **pointinfo.bugeatsornac@wanadoo.fr**

TAXI/AMBULANCE :
Maison REGAUDIE : **05.55.95.54.29**

Sécurité

GENDARMERIE : 17 **Tel : 05 55 94 60 01**